

**Jean-André Lasserre**

Conseiller général de Courbevoie

Président du groupe municipal « Une autre ambition pour Courbevoie »

Monsieur Jacques KOSSOWSKI  
Maire  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
92401 Courbevoie Cedex

Courbevoie, le 04 avril 2012

Monsieur Le Maire,

C'est au prétexte d'une opération de désamiantage à venir que la société Hermitage et/ou Logi-transport installent des palissades de tôle ondulée sur les façades inférieures du Damier d'Anjou-Infra. Le restaurant « les Feuillantines » se voit ainsi emmurer alors même qu'il poursuit son activité.

Au regard des ces agissements, je vous interpelle afin que soient retirées les palissades tant elles nuisent à l'activité du restaurant et constituent une modification de l'aspect extérieur des façades nécessitant une autorisation préalable donnée par l'assemblée générale de l'association syndicale.

Par ailleurs, je vous enjoins de bien vouloir me préciser les éléments techniques précis qui justifieraient la pose de ces bastaings, le long desquels court d'ailleurs un ruban rouge frappé du logo La Défense Seine Arche (EPADESA) et des couleurs de la mairie de Courbevoie.

Cette opération ressemble plus à une tentative d'intimidation des locataires qui refusent de quitter leur logement qu'à une véritable entreprise de sécurisation du chantier. Ce que les habitants et le propriétaire des Feuillantines vivent aujourd'hui ressemblent furieusement à ce qui a été perpétré à la Coupole et aux pratiques mises en œuvre par des prometteurs immobiliers sans scrupules.

Comme vous le savez, la situation juridique devrait inciter Hermitage et/ou Logi-transport à s'abstenir de toute action susceptible d'aller à l'encontre de la décision en date du 13 octobre 2011 rendue par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Nous sommes là dans une fuite en avant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

Jean-André LASSERRE

